

L'Orclut

Votre bulletin municipal d'informations



REPAS-SPECTACLE DES AÎNÉS

Dimanche 4 février 2024 à 12h au gymnase

Vous avez 70 ans et plus ? Pensez à vous inscrire à l'accueil de la Mairie
ou au 04 68 88 00 62 au plus tard le vendredi 26 janvier.



SOMMAIRE



TRAVAUX 2024



GRAND ANGLE



AU COEUR DES SERVICES



DÉVELOPPEMENT DURABLE



URBANISME



SECOURS & SÉCURITÉ



RETOUR EN IMAGES



LE COIN DES ASSOS



ON SORT !

BANYULS TV

C'est votre rendez-vous régulier sur la vie locale : infos, portraits, agenda. Tous les épisodes à voir sur notre chaîne YouTube.



Toute l'actualité de la ville sur www.banyuls-sur-mer.com à consulter depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Retrouvez les vidéos publiées par la ville sur sa chaîne YouTube **Ville de Banyuls-sur-Mer**



Rejoignez-nous sur la page Facebook **Ville de Banyuls-sur-Mer**



Partagez vos plus belles photos de Banyuls sur notre compte Instagram [@banyuls_sur_mer](https://www.instagram.com/banyuls_sur_mer) avec le **#banyuls**

Bulletin Municipal d'Informations
Janvier 2024 #38

Directeur de la publication
Jean-Michel Solé, Maire

Ont participé à la rédaction
Jérôme Chiodo, Carole Lafue, Thibault Renart.

Crédits Photos
Frédéric Hedelin, Laurent Lacombe,
Pierre Marzolla, Banyuls Images, Pôle
Communication de la ville, Freepik

Maquette et mise en page
Pôle Communication de la ville



ENCRE VERTE - Tél. : 04 68 61 07 00 **IMPRIM'VERT**

Je suis très heureux de m'adresser à vous en ce début d'année. Cette année à venir s'annonce riche en projets et en transformations.

Et je me dois de vous les faire partager.

Comme vous le savez, notre ville a connu de nombreuses évolutions au cours de cette dernière décennie. Nous avons travaillé sans relâche pour améliorer le quotidien de nos concitoyens, pour rendre notre cité plus attractive, pour favoriser son développement économique, en plaçant toujours les habitants et leur cadre de vie au cœur de nos actions.



Cette année nous allons poursuivre notre projet de territoire, en lançant un nouveau chantier d'envergure, qui n'est que la suite de la modernisation et requalification de notre front de mer, artère principale de Banyuls, que chacun emprunte quotidiennement.

Ce projet suscite déjà de nombreux débats au sein de la population. Certains d'entre vous ont exprimé leurs inquiétudes face à ce changement. Le changement, même désiré par tous, fait toujours peur quand il s'opère. Je reste convaincu qu'ensemble, en faisant preuve de bienveillance et responsabilité, il peut être porteur d'opportunités et de progrès pour notre ville.

Par nos actions nous avons à cœur de préserver l'attractivité de Banyuls, en préservant les valeurs qui nous sont si chères, notamment en matière de plaisir de vivre ensemble dans une ville respectueuse de son environnement et cela concerne bien évidemment la biodiversité mais également notre mode de vie, la santé, la place des jeunes, des aînés, l'éducation, le dialogue, et la communication.

Nous sommes également engagés dans une politique économique ambitieuse, visant autour de l'économie bleue à créer de nouveaux emplois et à dynamiser notre tissu commercial local.

Mais au-delà de ces projets, je souhaite avant tout mettre en avant notre volonté d'œuvrer pour la sécurité et le bien-être de tous.

Je compte sur votre solidarité, votre soutien, pour mener à bien toutes ces transformations et continuer à faire de notre ville un endroit où il fait bon vivre.

Nous sommes tous des acteurs du changement, nous le souhaitons, pour nous et nos générations futures, et c'est en travaillant ensemble que nous le rendrons possible et positif.

Meilleurs vœux de santé et de réussite pour vous et vos proches.

Très amicalement.

Jean-Michel SOLÉ

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'JMS', written over the printed name 'Jean-Michel SOLÉ'.



TRAVAUX PRÉVUS EN 2024



RUE RICHELIEU

Fin des travaux prévue pour la saison estivale

RUES, ROUTES ET TROTTOIRS

- Etude de réfection de la rue Camille Desmoulins
- Réfection des rues du 14 juillet et St Sébastien

TIERS-LIEU BARTISSOL

Etudes des aménagements des bâtiments de l'immeuble Bartissol avec la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès : choix du maître d'œuvre.

ÉCOLES

- Rénovation d'un appartement
- Rénovation énergétique des bâtiments

CAMPING MUNICIPAL Réfection de l'entrée

CIMETIÈRE DE LA RECTORIE Réfection des allées

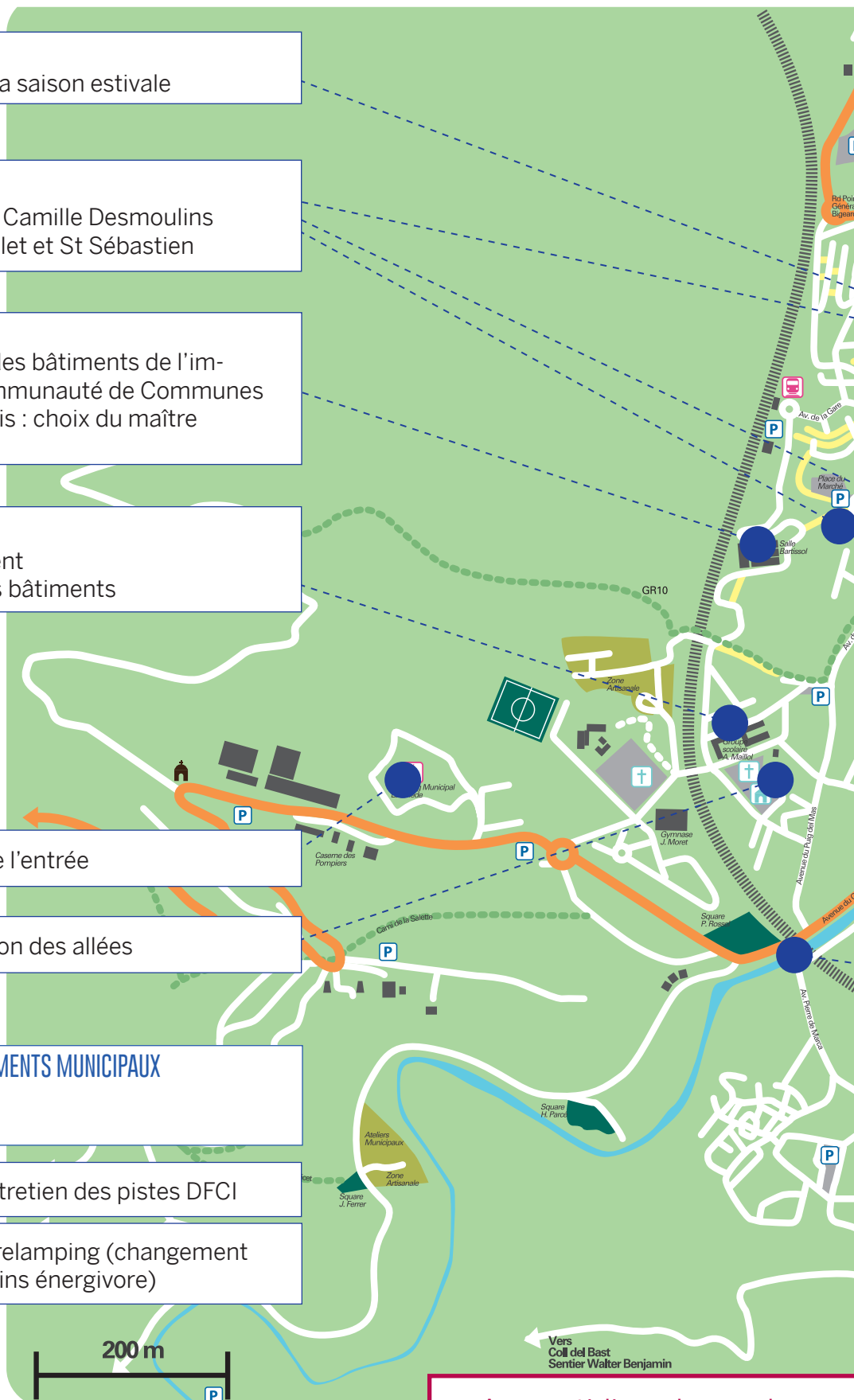
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

- Ecoles
- Gymnase municipal

ARRIÈRE-PAYS Rénovation et entretien des pistes DFCI

ÉCLAIRAGE PUBLIC

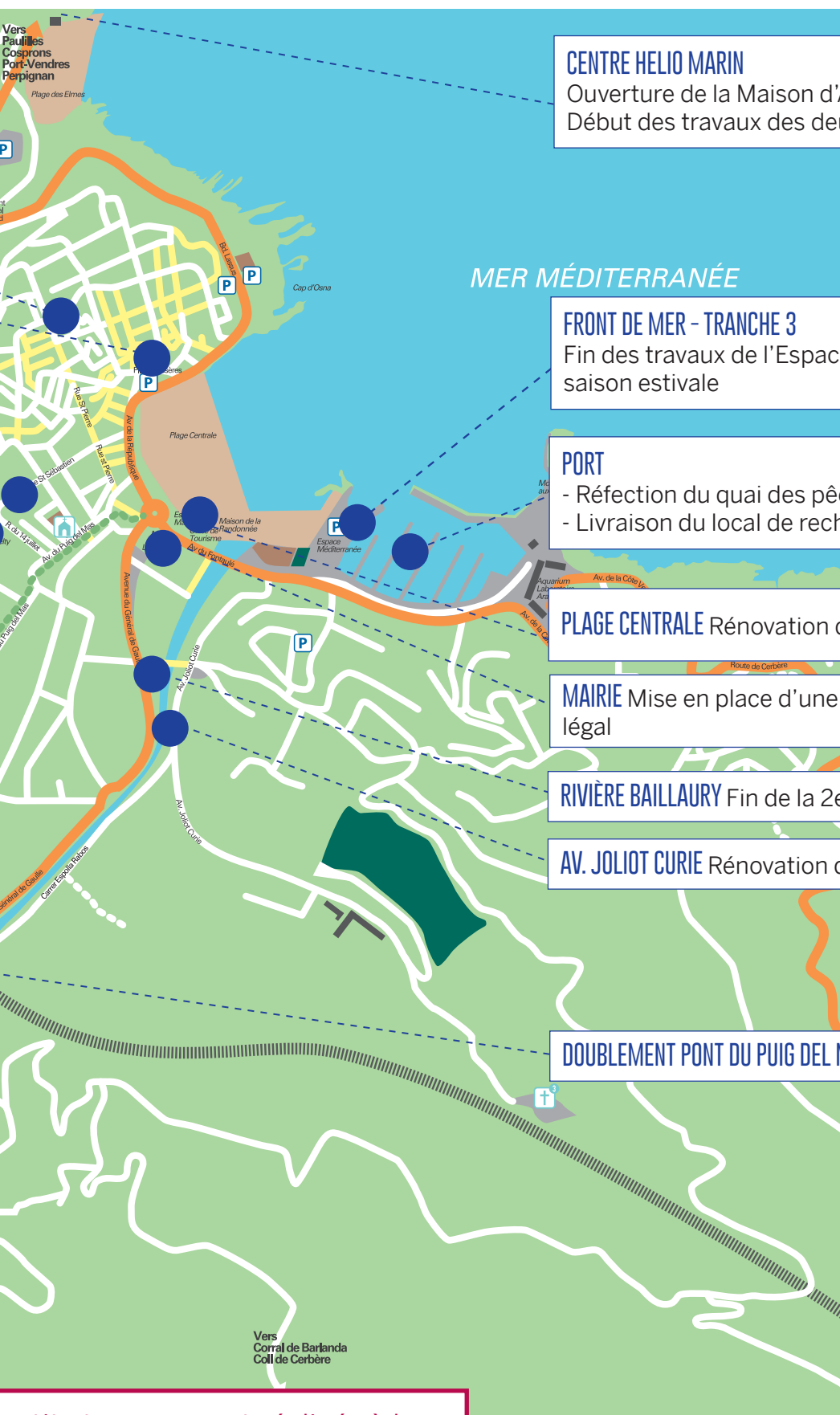
Poursuite du relamping (changement des ampoules par du led, moins énergivore)



Au quotidien, de nombreux
demande des référents



TRAVAUX PRÉVUS EN 2024



CENTRE HELIO MARIN

Ouverture de la Maison d'Accueil Spécialisée
Début des travaux des deux maisons de retraite

FRONT DE MER - TRANCHE 3

Fin des travaux de l'Espace Méditerranée prévue pour la saison estivale

PORT

- Réfection du quai des pêcheurs
- Livraison du local de recherches pour Plastic@Sea

PLAGE CENTRALE

Rénovation du platelage en bois

MAIRIE

Mise en place d'une borne tactile pour l'affichage légal

RIVIÈRE BAILLAURY

Fin de la 2e partie du Chemin Baillaury

AV. JOLIOT CURIE

Rénovation des réseaux et voiries

DOUBLEMENT PONT DU PUIG DEL MAS

Lancement des études

petits travaux sont réalisés à la
des comités de quartiers.

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES TRAVAUX DE L'ESPACE MÉDITERRANÉE ET SES AOT

La Commune est actuellement soumise à l'obligation réglementaire de mettre en concurrence l'attribution des lots commerciaux du Port et de l'Espace Méditerranée. Voici une Foire aux Questions qui vous permettra d'en savoir plus sur ces Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public et de répondre à vos questions.



Qu'est-ce qu'une AOT ?

Il s'agit d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public. Contrairement aux espaces privés, le domaine public (trottoirs, parcs, bâtiments communaux...etc) doit être accessible à tous. Par exception, il est possible de le mettre à la disposition de commerçants ou de producteurs, afin de rendre plus attractive et de valoriser la commune. C'est le cas pour les locaux du Port, qui sont mis à disposition exclusive de commerçants.

Les conditions de cette occupation privative sont alors fixées par une autorisation spécifique, l'AOT. Les baux « classiques » (bail commercial...etc) ne peuvent pas être utilisés, ils sont réservés au domaine privé.

L'AOT doit remplir des conditions spécifiques, moins protectrices pour l'occupant :

- Elle est **temporaire**, c'est-à-dire qu'il est obligatoire de limiter la durée de l'occupation en fonction de la nature de l'activité exercée et de la durée d'amortissement des investissements réalisés par l'occupant. Pour les AOT du Port, puisqu'il y a quelques aménagements intérieurs à réaliser par les occupants, la durée maximale prévue a été fixée à 12 ans ;
- Elle est **précaire**, c'est-à-dire que l'occupant n'a aucun droit à renouvellement de son AOT à sa date d'expiration et ne créera pas de fonds de commerce ;
- Elle est **révocable**, c'est-à-dire que la commune a le pouvoir de la résilier à tout moment pour tout motif d'intérêt général (modification du projet, ...Etc).

Pourquoi a-t-on mis fin aux occupations actuelles des locaux du Port et pourquoi ces AOT ne sont-elles pas renouvelées automatiquement au profit des occupants actuels ?

La Cour de justice de l'Union européenne, dans un **arrêt du 14 juillet 2016, Promimpresa Srl, aff. C-458/14, Mario Melis e.a., aff. C-67/75**, a posé le principe selon lequel l'attribution des autorisations d'occupation du domaine public doit nécessairement être précédée de mesures permettant la transparence de la procédure.

Cette exigence européenne a été traduite en droit français via l'**ordonnance du 19 avril 2017**. Celle-ci a modifié l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, comme suit :
« Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. »

Ainsi, depuis le 1er juillet 2017, il est obligatoire de mettre en concurrence l'occupation du domaine public lorsqu'il y a une occupation économique ou commerciale.

Il est donc illégal de renouveler des occupations du domaine public sans procédure

de publicité impartiale et transparente et sans mettre en concurrence les candidats potentiels. A défaut, le maire commet un **délit pénal de favoritisme**, passible de deux ans d'emprisonnement et de 200 000 € d'amende assumés par la collectivité.

Pourquoi la mise en concurrence des AOT du Port n'a pas été réalisée plus tôt ?

La Commune a lancé une démarche de réaménagement de l'espace portuaire et de son front de mer en 2015 et les travaux ont débuté en 2019. Une mise aux normes électriques de l'ensemble des cellules commerciales sous les allées Maillol a été effectuée en 2021.

L'Espace Méditerranée a été intégré à cette réflexion d'ensemble et les besoins ont évolué sur ce site.

Il ne semblait donc pas opportun de lancer une mise en concurrence des AOT avant que les locaux du Port ne soient finalisés et remis aux normes.

Comment sont sélectionnés les candidats pour les AOT ?

Les candidats sont sélectionnés sur les critères objectifs suivants :

- critère technique : sera évalué le **projet professionnel** des candidats, **les ressources humaines et l'organisation de l'entreprise** et leur engagement en matière de **développement durable**. La commune prêter une attention toute particulière aux propositions valorisant des actions en faveur de l'animation locale et du respect des ODD (objectifs de dévelop-

pement durable).

- critère prix : sera évalué le **montant de redevance fixe** proposé par chaque candidat.

Quel est le budget alloué au réaménagement de l'Espace Méditerranée ?

Le budget total est de 3.330.000 €.

Ces travaux étaient indispensables pour permettre la rénovation des réseaux devenus obsolètes, de la station de relevage devenue défectueuse et des bâtiments qui n'étaient plus aux normes.

C'était donc l'occasion de tout remettre aux normes et en harmonie avec les travaux des deux premières tranches du front de mer.

Le budget global final a subi la forte inflation de ces derniers mois dont les matériaux qui ont augmenté de près de 15%.

Comment est défini le montant des redevances pour l'occupation des locaux ?

La redevance est le loyer dont doivent s'acquitter les occupants du domaine public. La Commune étant gestionnaire de l'argent public, elle doit fixer un montant de redevance juste, afin que ce ne soit pas l'impôt local qui finance les projets communaux et sans pour autant être insoutenable pour l'occupant.

Dans son arrêt SIPPEREC du 21 mars 2003, le Conseil d'État a rappelé que :

« La redevance imposée à un occupant du domaine public doit être calculée non seulement en fonction de la valeur locative d'une propriété privée comparable à la dépendance du domaine public pour laquelle la permission est délivrée, [...] mais aussi en fonction de l'avantage procuré par cette jouissance privative du domaine public ».

Ainsi, la redevance d'un AOT est composée :

- d'une part fixe (ou redevance fixe), qui correspond à la valeur locative pratiquée sur le territoire ;
- d'une part variable (ou redevance variable), qui correspond à l'avantage procuré à l'occupant privatif du domaine public.

Ainsi, il n'est pas possible de fixer une redevance librement, sans être en mesure de prouver quel a été le mode de calcul utilisé. **En l'absence d'éléments permettant au juge d'exercer son contrôle sur les bases de calcul retenues, l'AOT peut être annulée.**

Pourquoi les montants de redevance fixe sont-ils plus élevés qu'auparavant ?

Les montants de redevance fixe doivent être définis en fonction des prix pratiqués sur des **exploitations commerciales similaires sur le domaine privé**, sur le bassin d'activités de Banyuls-sur-Mer et alentours.

Auparavant, les redevances pratiquées pour les locaux étaient anormalement basses par rapport au prix du marché, puisqu'elles se situaient entre 2,5€ et 10€ mensuels au m². De plus, il était nécessaire d'uniformiser le prix des terrasses dont bénéficiaient les occupants actuels, par rapport aux autres commerçants de la commune.

La Commune se doit d'être la garante de l'égalité entre tous les professionnels sur son territoire et faire un usage raisonné des deniers publics.

Pourquoi intégrer un pourcentage d'intéressement au chiffre d'affaires (part variable) au lieu de proposer uniquement une redevance fixe ?

La jurisprudence considère que le montant de la redevance doit tenir compte de l'avantage procuré à l'occupant : en d'autres termes, pour être dans la légalité, **plus l'exploitation est rentable et plus la redevance doit être élevée.**

Le juge impose que le montant de la redevance soit fixé de manière à ce qu'elle soit soutenable par l'occupant. Or, le chiffre d'affaires est considéré comme l'indicateur qui permet **de refléter au mieux l'activité exercée sur le domaine public et d'apprécier les avantages de toute nature** procurés par l'occupation.

La commune a fait le choix, comme beaucoup d'autres communes, de suivre l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat, qui applique déjà la part variable pour la gestion de son domaine public. En effet, **cette solution est plus égalitaire car elle permet à l'occupant de payer moins cher son occupation les années où son chiffre d'affaires a été moins important.**

Peut-on négocier directement les montants de redevance avec les commerçants, de gré à gré ?

La réglementation prévoit qu'il est possible de conclure une AOT de gré à gré,

c'est-à-dire directement avec le candidat, uniquement à deux conditions obligatoires :

1/ Une procédure de mise en concurrence doit avoir été mise en œuvre précédemment par la commune et doit n'avoir obtenu aucune offre recevable.

2/ Les mêmes conditions, notamment de prix, que celles fixées dans l'appel à concurrence resté infructueux doivent être appliquées.

En d'autres termes, cette possibilité de gré à gré ne doit en aucun cas mener à un détournement de la procédure de mise en concurrence prévue par le Code général de la propriété des personnes publiques. Tout changement dans les conditions d'attribution doit faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence et d'une nouvelle publicité.

C'est pour l'ensemble de ces motifs que la Commune a décidé, dans la plus grande transparence, de relancer un appel à concurrence pour les lots non attribués. Cette nouvelle consultation et son cahier des charges ont fait l'objet d'une analyse des causes de l'infructuosité de la première mise en concurrence. Nous avons constaté qu'il aurait été opportun, sur ce type de locaux particulièrement techniques, d'étendre la publicité de la procédure à des revues spécialisées afin de toucher un plus large spectre de candidats potentiels. Les critères de sélection ont également été repensés et les redevances ajustées pour correspondre à la tranche basse de la moyenne des prix du marché.



image non contractuelle

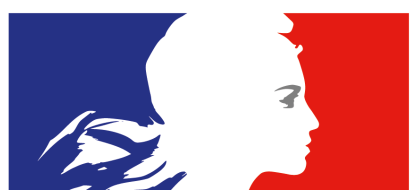
Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser au service Juridique de la Commune : contact@banyuls-sur-mer.com.

Si vous êtes candidat, vos questions devront obligatoirement transiter par la plateforme <https://banyuls-sur-mer.e-marchespublics.com/>

AU CŒUR DES SERVICES



L'ESPACE FRANCE SERVICES : UN ATOUT POUR LA COMMUNE, UNE AIDE POUR LES HABITANTS.



France Services
Proche de vous au quotidien

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire français. Ces guichets regroupent sur leurs sites plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers.

France services, qu'est-ce que c'est ?

La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du Gouvernement de

rapprocher le service public des usagers. Piloté par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique et par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le réseau des structures labellisées « France Services » se compose de 2 700 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi... : les France Services combinent un accueil physique pour des renseignements de 1^{er} niveau et/ou un accompagnement numérique pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Ce service est totalement gratuit.

France services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France Services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France Services, il est possible de solliciter les neuf services de l'État ou partenaires de l'État suivants :

- La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) · L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) · Point-Justice · La Poste · Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales (Caf) · L'assurance maladie (CPAM) · L'assurance retraite · La mutualité sociale agricole (MSA).

AU CŒUR DES SERVICES

Au-delà de ce socle de services garantis, l'offre de France Services s'enrichit !

Le panel des démarches administratives proposées au sein des espaces France Services est élargi.

Un partenariat a été signé en novembre 2023 intégrant à l'offre des espaces France Services les démarches relatives au **chèque énergie**.

Dès janvier 2024, les conseillers France Services participeront à informer les usagers sur ce dispositif d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz, à les accompagner dans son utilisation, et à les orienter si besoin vers une assistance dédiée.

Ce partenariat liera également le réseau France Services et l'Agence nationale de l'aménagement et de l'habitat (Anah) afin d'inclure deux nouvelles démarches :

- **MaPrimeRenov'**, l'aide de l'État à destination des propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique au sein de leur logement et

- **MaPrimeAdapt'**, le dispositif d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

L'opérateur France Renov' fait ainsi son entrée dans le bouquet des opérateurs de France Services.

France Services : pour quelles démarches ?

Les agents France Services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités ci-dessous :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...);

- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou

scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...);

- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);

- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Quelques exemples d'accompagnements proposés :

- Je déclare mes revenus
- J'établis mon permis de conduire
- Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- Je cherche un emploi
- Je prépare ma retraite.

L'ESPACE FRANCE SERVICES DE BANYULS-SUR-MER

L'Espace France Services de Banyuls-sur-Mer a fait partie des 4 premiers espaces labellisés, sur le territoire, au 1^{er} janvier 2020 .
Il a réalisé 5109 accompagnements en 2023.

Sous la direction de Valérie Ulicki, Régine Dalmau et Christelle Dubois vous accueillent du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h dans les locaux du CCAS, place Dina Vierny (jardin Mairie), ou au 04 68 88 78 13/14.

En parallèle de l'accompagnement proposé, l'Espace France Services met à votre disposition deux postes informatiques en libre-service afin de réaliser vos démarches administratives en toute autonomie.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'EFS en cas de difficultés administratives : « Il n'y a pas de problème, il n'y a que des solutions ».

DANS VOS QUARTIERS

VOS RÉFÉRENTS

SECTEUR 1 – LES ELMES

BILLIAU Patrick billiau.patrick@neuf.fr
LEVAIN Annick annicklevain@gmail.com

SECTEUR 2 – LE CAP D'OSNA

BERTRON Alain alain.bertron@gmail.com
CONTRERAS Patrick paco3166@outlook.fr
MONTÉ Josette jo.monte@sfr.fr
ORTI Renée
SALVAT Renée reneesalvat66@gmail.com

SECTEUR 3 – LA GARE

BOURSET Christian christian.bourset@wanadoo.fr
COME Nathalie o.come@wanadoo.fr

SECTEUR 4B – LES ÉCOLES

CAUMON Marie-José mariejean31@free.fr
GENTET Guy guygentet@sfr.fr
GINESTE Alain alain-gineste@orange.fr
SEJALON Bernard sejalon.bernard@wanadoo.fr

SECTEUR 5 – GÉNÉRAL DE GAULLE

BIECHELER André andrebiecheler@orange.fr
BOULIGNAT Charles charles.boulignat@orange.fr
FOURCADE Aline aline.sf@free.fr
ZAHRA Jean-Claude jean-claude.zahra@orange.fr

SECTEUR 6A – MAISON DE RETRAITE PAUL REIG

LAFFON Jean-François jean-francois.laffon@cd66.fr
MOREAU René rene.dupek@gmail.com

SECTEUR 6B – MIRAMAR

LESCANNE Nicole georges.lescanne@orange.fr
SAGOLS Jacques sagols.j@orange.fr
LANG Thierry th.lang@free.fr

SECTEUR 7A – ARAGO

CHABBAL Emile emile.chabbal@gmail.com
CUBERO Blaise cub56@orange.fr
LECOMTE Raymonde civelle66@gmail.com
MARTIENNE Jean-Paul jpmartienne@hotmail.com
NAUDI Pierre pnaudi51@gmail.com

SECTEUR 7B – LA SOULANE

FOURCADE Marie-Ange et PATOUILLOT Daniel
marieange.fourcade@gmail.com
LANCEL Sylvie

SECTEUR 7C – LA RODE

LOPEZ Jacques lopezjacques66@orange.fr

SECTEUR 8 – CASTELL BÉAR

ALBINET Gilbert albinetgilbert@gmail.com
FONTENEAUD Monique monique.fonteneaud@sfr.fr
GALANO Jean-Michel et Nicole
nimagalano@orange.fr

SECTEUR 9 – MAS REIG

FRANCES Raymond rayman.66650@hotmail.fr
GARCIA Thérèse garciatherese66@gmail.com
HEBERT Laura laura.henon66@gmail.com
HENON Charles charly0109@outlook.com
LAYADI Farid farid.layadi@yahoo.fr
LEMAGOROU Alain madeloc66@gmail.com
MARIOTTI Brigitte brigittemariotti@orange.fr
LLORENTE Sylviane sissi66@live.fr

SECTEUR 10 – RECTORIE

ESTADELLA J.F. jean-francois.estadella@orange.fr
PASTOR Jean-Claude jeanclaud.pastor@hotmail.fr
REIG Louis louis.reig66@gmail.com
REIX Jean-François jeanfrancois.reix@neuf.fr

SECTEUR 11 – LE PUIG DEL MAS

CATANIA Arnaud arnocatania@gmail.com
CORDONNIER Annie cordonnier.annie@orange.fr
MARCELLIN Jean-Paul jpmarcellin@sfr.fr
PUBILL Sandrine sandrine.pubill@orange.fr
VIGINIER Fabrice fabrice_viginier@orange.fr

SECTEUR 12 - LES MAS ET ÉCARTS

HOSPITAL Maguy hospital.maguy@gmail.com
CLAVIER Frédéric fredetjo@gmail.com

RÉUNIONS 2024 DANS VOS QUARTIERS

Sous réserve de modifications

Secteur 1 Les Elmes : 25 avril | 17h | RDV parking Les Elmes
Secteur 2 Cap d'Osna : 13 mars | 17h | RDV parking rue Penyes Blanques
Secteur 3 La gare : 20 mars | 17h | RDV place du marché
Secteur 4A St Jean-Baptiste : 27 mars | 17h | RDV place Mirabeau
Secteur 4B Les écoles : 3 avril | 17h | RDV parking des écoles
Secteur 5 Général de Gaulle : 10 avril | 17h | RDV place Paul Reig
Secteur 6A + 7C EHPAD Paul Reig + La Rode : 17 avril |
RDV devant la maison de retraite
Secteur 6B Miramar : 24 avril | 17h | RDV rés. d'Al Soula
Secteur 7A Arago + 7B La Soulane : 15 mai | 17h30 |
RDV devant le 1, route du Sérís
Secteur 8 Castell Béar : 22 mai | 17h30 | RDV devant l'hôtel Le Catalan
Secteur 9 Mas Reig : 29 mai | 17h30 | RDV devant la Tour du Mas Reig
Secteur 10 Rectorie : 5 juin | 17h30 | RDV devant le gymnase
Secteur 11 Le Puig del Mas : 12 juin | 17h30 | RDV parking jardin
d'enfant du Puig del Mas
Secteur 12 Les Mas : 20 juin | RDV au Mas Atxer devant la fontaine



Le cahier du Développement Durable

AGIR ENSEMBLE POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

Création

Aire Marine Educative



Depuis la rentrée, la classe de CM1/CM2 de Virginie Genestier et l'accueil périscolaire mènent un projet d'Aire Marine Educative avec l'association d'éducation à l'environnement Nostra Mar.



Placés au centre du projet, les élèves ont pris connaissance des enjeux et ont organisé un vote pour choisir la plage qu'ils souhaitaient protéger et gérer. Leur choix s'est porté sur la plage des Elmes, pour plusieurs raisons :

- La proximité avec l'école qui permet des sorties à pied sur le temps scolaire et périscolaire après l'école (la navette municipale est mise à disposition du projet en cas de besoin - intempéries ou horaires serrés) ;
- La surface de la plage qui permet de diversifier les activités d'observation, de protection et de gestion ;
- Son équilibre activités humaines et biodiversité, qui offre une opportunité pour les élèves de veiller à la bonne cohabitation homme-nature.

En décembre, après avoir procédé au bornage de l'AME afin de définir clairement ses limites, les élèves ont réalisé leur première sortie d'état des lieux sur le site. Au programme lectures de paysages pour mieux comprendre les dynamiques naturelles et humaines présentes sur la plage puis observation d'un banc d'athérines et d'un petit crabe marbré entre les rochers.

Un temps fort pour les petits banyulencs acteurs de ce projet annuel qui leur permettra d'apprendre à s'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes du Banyuls de demain.

Opération Goûter saison 2

L'an dernier, un appel à projet remporté par la ville de Banyuls avait permis de financer une opération de sensibilisation des enfants de l'école primaire aux bienfaits d'un goûter moins emballé pour la planète et pour la santé, pilotée par les services de la Mairie et Jean-François Ghiglione, Directeur de recherche au CNRS*.

A l'issue de différentes actions de sensibilisation, tous les élèves du CP au CM2 avaient reçu une boîte à goûter et un livret pédagogique au travers duquel Pop le poulpe, qui vit dans la baie de Banyuls et qui en a assez de se

coincer les tentacules dans des déchets abandonnés par les humains, essaye de convaincre ses 6 amis grincheux (Paltan, Paddou, Cépamoi etc) que nous avons tous un rôle à jouer à notre niveau.

A la fin du mois de janvier, les élèves de CP ainsi que les nouveaux arrivants se verront remettre à leur tour leur boîte à goûter et son livret de Pop le poulpe.

*en partenariat avec Citeo, la CCACVI, le Pays Pyrénées Méditerranée, l'Observatoire Océanologique de Banyuls et Plastic@Sea



Le compost

Foire aux Questions

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, les collectivités devront avoir mis à disposition de leurs administrés une solution de tri à la source de leurs déchets organiques afin de les valoriser en compost ou biogaz.

C'est quoi un biodéchet ?

Un biodéchet est un déchet « organique », c'est-à-dire issu du vivant, naturellement dégradable : des déchets alimentaires (pelures de légumes, épluchures de fruits, restes de repas, marc de café...) ainsi que les déchets verts issus des activités de jardinage. Ils représentent près d'un tiers des poubelles d'ordures ménagères des Français.

Constitués d'environ 60% d'eau, ils sont aujourd'hui destinés à l'incinération ou l'enfouissement, un non-sens écologique alors qu'ils peuvent être valorisés localement en compostage individuel, dans des plateformes de compostage industriel ou des unités de méthanisation. Naturellement, grâce à l'action combinée des bactéries, champignons, insectes et vers de terre, les biodéchets se décomposent et se transforment en compost, devenant alors une ressource précieuse qui permet de maintenir la bonne santé des sols et des cultures agricoles, de lutter contre les sécheresses et d'éviter la fabrication et l'importation d'engrais chimiques.

Qu'est-ce qui change au 1^{er} Janvier 2024 ?

Ce ne sont pas les habitants qui sont concernés par la nouvelle obligation mais la collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets. A Banyuls, ces derniers sont assurés par la Communauté de communes (CCACVI) à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dans le cadre de l'impôt foncier. C'est donc la responsabilité de la Communauté de communes (et non des administrés) d'organiser le respect de cette nouvelle réglementation.

Pour relever le défi du tri à la source des biodéchets, chaque collectivité territoriale est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux : collecte séparée en porte à porte ou en point d'apport volontaire, proposition de composteurs individuels pour ceux qui le souhaitent, mise en place de composteurs de quartiers ou en pied d'immeuble. Ces solutions sont complémentaires et il est nécessaire d'adapter les besoins aux spécificités de chaque territoire.

La CCACVI a mené l'an dernier une étude sur les

différentes solutions disponibles, la collectivité est en train d'organiser leur déploiement en concertation avec les communes.

Que faire si je peux et si je veux composter chez moi ?

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes propose des composteurs individuels gratuits pour ceux qui souhaitent (aucune obligation !) composter dans leur jardin. Il suffit de contacter la CCACVI par téléphone pour réserver son composteur de jardin à récupérer à Argelès. Il est livré en kit avec une notice explicative, un petit seau et une assistance pour accompagner le démarrage des installations et répondre aux questions de ceux qui souhaitent se lancer.

Il existe également des solutions pour composter quand on n'a pas de jardin : le lombricompostage (fonctionne hors sol et en circuit fermé grâce à l'introduction de lombrics - naturellement photosensibles donc aucun risque d'évasion).

Quoi faire si je ne peux pas ou ne veux pas composter chez moi ?

La CCACVI étudie actuellement les différentes pistes pour proposer rapidement à tous les habitants une solution adaptée à leur situation.

Dans certaines villes des collectifs de citoyens s'organisent pour installer des composteurs partagés de quartiers (dans les zones urbaines denses, sans jardins). La communauté de communes participe au financement des équipements et à la formation des usagers mais la gestion et l'animation du site reste à ce jour à l'initiative des citoyens (individuels ou associations).

La commune de Banyuls a pris les devants en recrutant il y a 2 ans un agent formé par l'ADEME à l'implantation et la gestion de sites de compostage, qui pourra apporter un soutien technique à la ville et aux initiatives citoyennes qui se développeront sur son territoire dès que la collectivité aura organisé le dispositif.

Tri à la source

des biodéchets : état des lieux

1/3

DES ORDURES

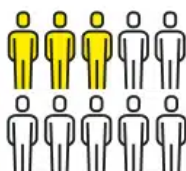
envoyées en incinération ou à l'enfouissement sont des biodéchets qui pourraient être valorisés sous forme d'amendement pour le sol ou de biogaz. Cela représente 2,8 millions de tonnes (estimation).



20

MILLIONS D'HABITANTS

ont accès à une solution pour trier les biodéchets à fin 2023, soit près de 30 %. Ils n'étaient que 15 % en 2021.

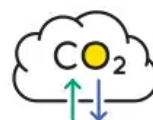


GAINS ENVIRONNEMENTAUX ATTENDUS



Des sols en bonne santé

grâce au compost produit, qui les enrichit et les rend plus résistants aux aléas climatiques.



5 x

moins de gaz à effet de serre émis lors de l'utilisation du biogaz par rapport au gaz naturel.



70 %

des collectivités déclarent encourager le compostage de proximité



15-25 €/hab.

C'est le coût pour la collectivité de la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets. La gestion de ces derniers coûte ensuite 21 €/hab./an en moyenne.

MAIS

Ce surcoût peut être compensé par une optimisation du service de collecte (révision des fréquences de ramassage, etc.) ou par la mise en place d'une tarification incitative.



Moins de déchets

incinérés ou enfouis grâce à la valorisation des biodéchets, principalement constitués d'eau. La valorisation limite le « brûlage d'eau » et la putréfaction dans les décharges.

Source : <https://infos.ademe.fr/magazine-decembre-2023-janvier-2024/faits-et-chiffres/tri-a-la-source-des-biodechets-etat-des-lieux/>

Diagnostic à l'école pour réduire les déchets

Dans la continuité de la kermesse éco-responsable démarrée en 2022 et l'opération "Mission Goûter", la ville continue d'accompagner l'école dans des actions pédagogiques de réduction des déchets issus des emballages.



Cette année, l'école maternelle et toute l'équipe du restaurant scolaire ont rejoint le collectif composé de l'équipe pédagogique de l'école, des agents de l'accueil périscolaire, d'agents municipaux de différents services et de notre référent scientifique JF Ghiglione, pour organiser ensemble un projet transversal avec les élèves.

À l'école maternelle, une quantification des emballages de compote a été réalisée afin de chercher des solutions pour réduire les emballages et sensibiliser les enfants aux fruits et légumes de saison.

À l'école élémentaire, deux éco-délégués ont été élus dans chaque classe afin de relayer les idées proposées par l'ensemble des élèves lors d'un éco-comité qui rassemblait enfants et adultes.

Trois thèmes ont été retenus : les déchets de la cantine, les déchets de la cour et les déchets de la classe.

Du 15 au 19 janvier a eu lieu l'étape de diagnostic autour de ces trois thèmes afin de mesurer les quantités de déchets produits dans les classes, la cour et la cantine, pouvoir proposer des actions adaptées et visualiser ensuite si les actions mises en œuvre portent leurs fruits.

En classe, les enfants ont créé des tableaux de pesées des différents types de déchets pour toute la semaine.

À la cantine, le personnel a aménagé les zones de tri et revu l'organisation

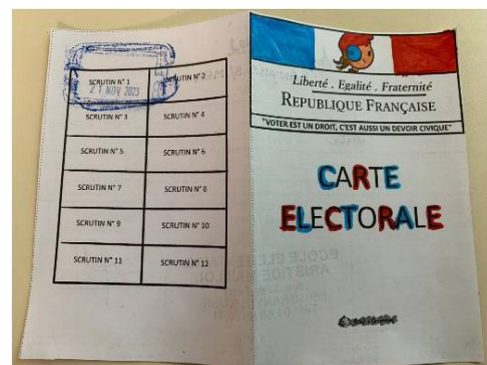
des services de restauration pour rendre possible le tri des différents types de déchets dans le respect des règles sanitaires.

Pendant le temps périscolaire, accompagnés des animateurs, les enfants ont décoré une table de tri afin de faciliter la catégorisation et les pesées des différents types de déchets de la cantine.

Durant toute la semaine, encadrés par les enseignantes et les agents municipaux, les élèves participent activement au tri des déchets des classes, de la cour et de la cantine, pèsent les sacs récoltés par les agents, et compilent les données dans les tableaux de suivi.

Un grand merci aux enfants, au personnel de l'école, de la cantine, du périscolaire et des services municipaux pour leur implication dans ce beau projet !

Et après ? Un deuxième éco-comité permettra de présenter les résultats de l'étape du diagnostic à l'ensemble des élèves et de commencer à lancer la réflexion dans les classes quant aux actions à mettre en œuvre.





URBANYULS-SUR-TERRE

AIDE « OPÉRATION HABITAT » : UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE POUR FINANCER VOS TRAVAUX DE MAISON EN CENTRE ANCIEN

La Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris en partenariat avec chaque commune, pilote une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH), initialement prévue pour une durée de 3 ans, elle vient d'être prolongée pour une deuxième année supplémentaire, jusqu'en novembre 2024.

Celle-ci vise à aider les propriétaires à réhabiliter leur logement ou parties communes d'immeubles grâce à des subventions. Ces aides financières sont allouées par la CC ACVI, votre commune, l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), le Conseil départemental et d'autres partenaires du programme.

Les propriétaires de résidences principales (propriétaires occupants, bailleurs) ainsi que les syndicats de copropriétés pourront bénéficier d'un accompagnement et de subventions publiques pouvant aller jusqu'à 80% du montant des travaux ! Ces dernières permettront de financer des travaux lourds (toiture, électricité, maçonnerie...), d'adaptation à la perte d'autonomie (salle de bain, rampe, monte-escalier ...), d'économies d'énergie (isolation, chauffage, menuiseries...), de réhabilitation des parties communes des copropriétés.

Le bureau d'études Urbanis a été missionné pour vous proposer gratuitement des conseils relatifs aux travaux et une assistance administrative dans le montage des dossiers de demande de subventions.



RENSEIGNEMENTS URBANIS

Permanences téléphoniques tous les mercredis de 10h à 13h - 04 68 63 76 84

Des permanences physiques sont également assurées sans rendez-vous les lundis à Argelès-sur-Mer, Elne, Saint-Génis-des-Fontaines et Port-Vendres et sur rendez-vous les vendredis à Cerbère, Collioure, Laroque-des-Albères et Palau-del-Vidre.

Retrouvez les périmètres, le planning des permanences et des exemples de logements réhabilités grâce à cette opération sur www.cc-acvi.com, onglet Vivre et habiter.

ATTENTION !

Tout d'abord, vérifiez que votre logement se situe au sein du périmètre d'éligibilité défini sur votre commune (RDV SERVICE URBANISME).

Par ailleurs, ne démarrez pas vos travaux avant d'avoir contacté l'équipe d'Urbanis.

Toute l'équipe du camping municipal La Pinède*
vous souhaite une très belle et heureuse année 2024**

Le camping ouvrira cette année **DU 09 FÉVRIER AU 03 NOVEMBRE** et pour la troisième année consécutive aux vacances de fin d'année soit **DU 20 DÉCEMBRE AU 6 JANVIER 2025**.

Toute l'équipe œuvre déjà pour une saison pleine de réussite.

SECOURS ET SÉCURITÉ

DES NOUVELLES DES SAPEURS-POMPIERS DE BANYULS-SUR-MER

Depuis 2 ans, l'effectif des sapeurs-pompiers de Banyuls-sur-Mer s'est renforcé avec l'arrivée de 12 nouveaux sapeurs-pompiers, dont 6 formés au sein de la section des Jeunes sapeurs-pompiers. Ce sont au total 39 volontaires disponibles toute l'année pour intervenir sur des opérations variées : secours à la personne, feux de forêts et de structures, accidents sur la voie publique, et toute autre urgence touchant aux personnes, aux biens et à l'environnement. En 2023, les équipes ont réalisé environ 600 interventions, dont 60% de secours à la personne et 28% de feux de forêts. La saison estivale s'est révélée éprouvante.



Des incendies marquants en 2023

Les interventions les plus impressionnantes sont bien sûr les feux de végétation, très virulents cette année à cause de la sécheresse, notamment à Cerbère ou Saint-André. En 2023, l'ensemble des équipes et des véhicules a été mobilisé, plusieurs jours et plusieurs nuits, sur 131 interventions feux de forêts, et pas que pour éteindre les flammes. En effet, les missions confiées ont permis de protéger les habitations, station-service ou camping (défense de points sensibles) mais également de réaliser des reconnaissances, du noyage, c'est-à-dire éteindre les foyers incandescents pour éviter les reprises de feu, et assu-

rer l'alimentation en eau des camions. Les dispositifs préventifs ont également été mis en place : les Groupements Incendie Feu de Forêt (GIFF) ont permis d'engager rapidement plusieurs camions. Les bénévoles des patrouilles ONF ont également été fortement impliqués, tous les jours.

Quelle est notre organisation ?

Les sapeurs-pompiers sont répartis en 4 équipes avec des compétences complémentaires : chefs d'agrès (responsables d'interventions), conducteurs et équipiers. Chaque équipe a une astreinte par semaine la nuit et un week-end par mois. En été, des gardes sont mises en place en journée pour permettre d'intervenir plus rapidement auprès de la population : les sapeurs-pompiers sont en caserne. Ils vérifient l'opérationnalité du matériel, réalisent les manœuvres nécessaires pour rester formés et font du sport, entre deux interventions.



Sur tous les fronts

Les sapeurs-pompiers sont également engagés dans la vie de la commune et participent aux défilés et commémorations, ainsi qu'aux événements locaux (téléthon, forum des associations, etc.) et organisent un bal annuel pour contribuer aux festivités estivales.

S'ENGAGER

Tous les sapeurs-pompiers de votre commune sont volontaires. C'est un véritable engagement citoyen, chronophage, mais très riche : nous encourageons les personnes intéressées à franchir le pas et se présenter auprès du chef de centre, Michel Diaz.



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers de Banyuls-sur-Mer a pour objet l'entraide auprès des membres du corps des sapeurs-pompiers, l'organisation d'événements internes à la caserne (repas, Pâques et Noël des enfants des sapeurs-pompiers, Sainte-Barbe, événements sportifs et de cohésion), le soutien logistique lors des interventions importantes ou des formations, et réalise les incontournables calendriers. Les moments de convivialité regroupent les sapeurs-pompiers et leurs familles : leur soutien est très important, ainsi que leur compréhension, quand au beau milieu de la nuit ou d'un repas, le bip résonne.

En septembre 2023, le Bureau de l'Amicale a été renouvelé. L'Adjudant Patrice Voyard a cédé la place après de très nombreuses années à la tête de la présidence de l'association, à l'Adjudant Maxime Moulin.

Vous avez été nombreux cette année encore à nous retrouver dans les commerces et sur le marché de Banyuls pour acquérir le calendrier 2024 et nous vous en remercions chaleureusement. C'est toujours un plaisir partagé de pouvoir échanger sur nos activités avec les habitants.

SECOURS ET SÉCURITÉ



ŒUVRE DES PUPILLES DES SAPEURS-POMPIERS

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP) est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926, reconnue d'utilité publique. L'objectif principal de l'Œuvre des Pupilles est d'assurer un soutien moral et financier à tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service commandé : en 2023, ce sont 1588 orphelins. L'Association vient également en aide aux sapeurs-pompiers et leur famille ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers qui peuvent se trouver dans la difficulté. Dans les Pyrénées-Orientales, l'œuvre des pupilles a par exemple offert des ordinateurs aux enfants pour la rentrée scolaire.

INSCRIVEZ-VOUS À LA TÉLÉALERTE

La Téléalerte, c'est quoi ?

Soucieuse de vous informer au plus vite lors d'un événement climatique exceptionnel (feu, inondation, canicule...), la commune a souscrit à la Téléalerte afin de vous prévenir et vous permettre de prendre au plus tôt les dispositions nécessaires.



Je m'inscris : pourquoi et comment ?

Vous êtes résident et/ou vous travaillez sur la commune de Banyuls :

Inscrivez-vous en ligne :

<https://www.banyuls-sur-mer.com/mairie/au-quotidien/sante-et-solidarite/telealerte/>

Remplissez correctement tous les champs demandés, cela nous permettra de vous inscrire sur la liste d'appel.

ou contactez la Mairie au 04 68 88 00 62.

Comment modifier ou supprimer mes coordonnées ?

Vous pourrez modifier vos coordonnées ou vous désinscrire directement auprès de la Mairie.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appel de la commune. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Comment serai-je alerté ?

En cas d'alerte, nous vous adresserons un message (appel, SMS). Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe ou portable des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.



RISC CÔTE VERMEILLE : POURQUOI PAS VOUS ?

La Réserve Intercommunale de Sécurité Civile ce sont des bénévoles hommes et femmes formés, par le SDIS66, qui donnent de leur temps pour participer à la sauvegarde de notre territoire ainsi qu'à la prévention auprès des utilisateurs de la forêt. Du mois de juin au mois de septembre, les bénévoles de la RISC sillonnent le massif afin de protéger, alerter et sensibiliser aux feux de forêts. Maillon indispensable de la chaîne des services de secours et incendies, parfois les premiers témoins d'un départ de feu.

LA RISC CÔTE VERMEILLE RECRUTE

Contactez la Mairie au 04 68 88 00 62 ou contact@banyuls-sur-mer.com pour vous renseigner et vous inscrire.

RETOUR EN IMAGES



Les mascottes de Des Foulées Vous à Banyuls



Concours du pull de Noël le plus moche



Le Père Noël à Banyuls



L'association Banyuls Rando a organisé une randonnée dans le cadre de son engagement pour le téléthon : randonnée le 2 décembre, repas entre les adhérents de Banyuls Rando et de Casa Danse, qui a permis de faire un chèque de 800 euros à L'AFM Téléthon.



Sardanes et galette des Rois



Caga Tio de Nadal



Colis des aînés dans les maisons de retraite



RETOUR EN IMAGES



Blue Tech Show



Classe de neige des CM2



Concerts de l'Avent



Tournoi de pétanque avec Cru Banyuls dans le cadre du Movember



Les Enjoliveurs illuminent Noël



Goûter de Noël aux écoles



Inauguration du village gourmand et de la patinoire



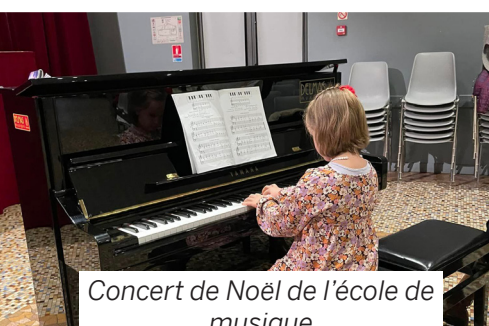
Colis des aînés



Concours d'ailoli



Banyuls étape de la grande randonnée vers Paris dans le cadre des Jeux Olympiques



Concert de Noël de l'école de musique



Echiquier géant



Patinoire pour les fêtes

LE COIN DES ASSOCIATIONS

ECHIQUIERS DE LA CÔTE ROCHEUSE : UN CLUB SUR UNE BONNE DYNAMIQUE

Notre club a pris part aux animations de fin d'année en installant son échiquier géant sur l'esplanade face à la mairie. Des joueuses et joueurs de tous âges se sont affrontés lors de deux après-midis très conviviaux.

Nous organisons avec le concours de la municipalité une simultanée d'échecs au cours de laquelle toute personne souhaitant faire une partie mémorable pourra affronter un Maître de la Fédération Internationale Des Echecs. Ce champion aura en face de lui jusqu'à 40 joueurs en même temps. Cet événement exceptionnel se tiendra salle Novelty où nous attendons une forte participation et un public nombreux. A cette occasion sera également célébré M. Josep Pagès, ancien Président du club. En parallèle, une découverte et initiation au jeu d'échecs sera proposée. Tout cela gratuitement. Le club est ouvert à tous, joueur débutant ou confirmé, pour les parties d'entraînement les mercredis après-midis dès 14h Salle Novelty 4ème étage et les vendredis à partir de 18h salle 3A à Novelty.

2 mars : Simultanée - salle Novelty

31 mars : jeu d'échecs géant en plein air - front de mer

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le président du club par email à l'adresse dubernardp@gmail.com



SIMULTANÉE D'ECHECS
Venez affronter
un Maître de la Fédération Internationale des Echecs
SAMEDI 2 MARS 2024, 14H-18H
SALLE NOVELTY BANYULS-SUR-MER
TOUS NIVEAUX, ENTRÉE A TOUTE HEURE,
40 PLACES DISPONIBLES.
RÉCOMPENSE A TOUS LES PARTICIPANTS



Gratuit et ouvert à tous
En parallèle, découverte et initiation au jeu d'échecs
Inscriptions : dubernardp@gmail.com
ou 07 88 24 08 67



Pages culturelles 2023



Janvier - Décembre 2023

CULTURE ET PATRIMOINE EN CÔTE VERMEILLE

C'est parce qu'il n'y a pas de démocratie du pouvoir sans démocratie du savoir que Condorcet plaiderait pour la mise en place d'un système scolaire ouvert à tous. Mais plus important, il affirmait que l'instruction ne doit pas «abandonner les individus au moment où ils sortent des écoles», mais se poursuivre «pendant toute la durée de la vie».

C'est en ce sens que l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille a créé la revue Pages culturelles qu'elle propose pour la quatrième année consécutive.

Parmi les sujets abordés en 2023 : des légendes banyulencques, l'histoire du GICB, les femmes et les sciences, le col du Berger mort, les 50 ans de la réserve de la Massane, les nouveaux espaces de lecture en Côte Vermeille, etc.

Cette revue est un vecteur de partage, un «lieu de mémoire» pour toute la Côte Vermeille, selon la formule de Pierre Nora. Les plus jeunes la retrouveront au Centre de documentation du Collège de Port-Vendres et au CDI du lycée d'Argelès-sur-Mer. Plus largement, le public la trouvera dans la toute nouvelle médiathèque de Banyuls-sur-Mer ainsi que dans les médiathèques de Port-Vendres et Collioure comme aux Archives départementales et même à la Bibliothèque Nationale de France. Les Pages culturelles 2023 sont remises gracieusement à tous les adhérents de Culture et Patrimoine en Côte Vermeille. Alors adhérez ! Le bulletin d'adhésion est disponible sur le blog de CPCV à l'adresse <http://patrimoine66.canalblog.com/> Contact : cpcv6650@gmail.com



L'ANNÉE 2023 S'EST BIEN TERMINÉE POUR LE TENNIS DE TABLE CÔTE VERMEILLE

Plusieurs médailles remportées par les joueurs du TTCV (photos ci-dessus) aux critères individuels vétérans ; une seconde place en championnat départemental en Pré Régionale pour l'équipe 1 ; une quatrième place en championnat départemental en deuxième division pour l'équipe 1. La seconde partie du championnat départemental 2023/2024 débute le 21 janvier.

Les entraînements ont lieu toute l'année le mardi et samedi (le vendredi si compétition le dimanche matin) de 17h30 à 20h00 en sous sol de la salle Bartissol (dates affichées sur la porte de la salle). Deux licences sont à la disposition des pratiquants: loisir ou compétition. Venez nous rencontrer les jours d'entraînement ou contactez

Christophe FUMAT, président, au 06 95 51 54 83 ou Éric HUON, secrétaire, au 06 29 73 19 95.

VERMEIL INFORMATIQUE

Le club Vermeil Informatique reprend ses activités avec un nouvel atelier consacré à la généalogie, à l'héraldique avec éventuellement un soutien aux bases de l'outil informatique si besoin. Une réunion ultérieure sera proposée pour informations.

Les personnes intéressées, initiées ou néophytes peuvent contacter Thérèse retirada66650@gmail.com

Salon de l'Aquarelle

**DU 23 MARS
AU 7 AVRIL 2024
HALL DE LA MAIRIE
BANYULS-SUR-MER**

*Stages proposés par
les 5 artistes invités*

CORINNE IZQUIERDO 23/24 MARS

DOLORS BOLANOS 25/26 MARS

JEAN-FRANÇOIS ARNAUD 30/31 MARS

NATHALIE DENTO 5 AVRIL

CLAUDIE CAPDEVILLE 6/7 AVRIL

Sur inscription au 06.25.02.06.61
ou isabelledm1@gmail.com

Plus Communications - Ville de Banyuls-sur-Mer - Illustration - Association Aquarelle en Côte Vermeille - Décembre 2023



JAC COOLEURS ELNE
EN PARTENARIAT AVEC
PRINCETON
ARTIST BRUSH CO.



Biodiversarium



FRONT DE MER, TRANCHE 3 : COMBIEN COUTERONT, AU FINAL, CES TRAVAUX ?

Ainsi donc, une pétition avec 3250 signatures ne vaut rien pour M. le Maire. Tout comme l'échec d'un appel d'offres. En effet, dès janvier 2024, les travaux de la tranche 3 du front de mer ont repris. Et la procédure d'appel d'offres pour les fameuses « cellules commerciales » (celles de la Ganotte, Youyou, mais aussi des plongeurs ou du kayak de mer) a été relancée. Comme si rien ne s'était passé.

Sauf que cette nouvelle procédure montre le vrai visage de M. le Maire. Ainsi, fini la romance du « je suis sensible à l'emploi et je privilégie les entrepreneurs d'ici » ! Désormais, les « ressources humaines » représentent seulement 15% de la note d'attribution des locaux... contre 30% pour le montant du loyer. Et la visite obligatoire sur place avant dépôt des candidatures a été supprimée. Comme ça, tous les professionnels / pompe à fric du monde peuvent concourir...

Car c'est bien ce qui compte dans cette histoire : à Banyuls, on veut des gens qui ont du fric. Et comme dit M. le Maire, une clientèle « en capacité de consommer plutôt qu'une clientèle de tourisme social ».

Alors on peut se demander jusqu'où ira M. le Maire pour dénaturer l'âme de notre village. Jusqu'où il se moquera des Banyulencs et de nos touristes les plus fidèles. Mais aussi jusqu'où va sa mauvaise foi : car comment affirmer que les locaux vétustes des allées Maillol (objet de la procédure d'attribution) valent autant que le bâtiment neuf dont Plastic at Sea disposera ?

Mais, surtout, on peut se demander combien coûteront, au final, tous ces travaux. En effet, allez donc sur l'esplanade, près du canon. Et observez toutes ces pierres blanches de Bourgogne déjà fissurées, cassées, ébréchées, ou irrémédiablement tâchées, à peine 6 ans après leur inauguration. Dire que tout ceci a coûté plus de 2 M€... ! Alors, que se passera-t-il pour ces nouveaux travaux à 3,5 M€ ? Dans quel état seront la place Méditerranée ou l'aire de jeux pour enfants dans 6 ans ? Bref, combien faudra-t-il rajouter aux 5,5 M€ dépensés pour LE front de mer de M. le Maire avant de retrouver un espace propre et durable ?

Mais voyons... Seul M. le Maire sait ce qui est bon pour Banyuls ! Ou plutôt M. le Maire et sa majorité municipale. Car dans cette affaire, un seul de ses colistiers a osé dire « Non ». Les autres, adjoints compris, n'ont même pas levé le petit doigt...

Bonne année quand même à toutes et tous !

Expression des élus d'opposition prévue par la Loi (article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Texte rédigé par Emmanuelle Fradet, Marc Marti et Myriam Manzan-Nogues de la liste Ensemble Autrement !



L'année 2023 s'est achevée dans la fureur des guerres et des massacres. C'est comme si l'humanité n'avait rien appris des leçons de l'histoire. La guerre c'est le monde qui recule, qui s'obscurcit. C'est l'émergence des obscurantismes, des totalitarismes, c'est la famine, les déportations, la régression de tous les droits humains.

Alors pour 2024, je vous souhaite un monde de Paix, seule capable de garantir la justice sociale et l'épanouissement de l'être humain et de la Planète ; de bons services publics de santé et la fin de l'inflation qui vous appauvrit chaque jour un peu plus. Bien sûr pour que ces vœux ne soient pas des vœux pieux, ils nécessiteront que chaque citoyen-n-e prenne sa place dans la vie démocratique et dans les luttes pour faire prévaloir l'humain face à l'argent.

A Banyuls, l'année s'est terminée par l'émergence d'un mouvement citoyen qui exige d'être mieux pris en compte dans la mise en œuvre des choix municipaux. D'être réellement concerté en amont dans la construction d'un projet et non simplement dans le déroulement de ce dernier. D'être mieux averti des conséquences des choix de la majorité municipale dans l'évolution et donc l'avenir de Banyuls. Ces habitant-e-s exigent le respect et la concertation avant tout changement de braquet de la politique municipale. Celle-ci doit garantir que l'ensemble de la population banyulencque -permanente ou non- puisse accéder aux mêmes services et au même niveau d'information. Le temps des projets concoctés dans des bureaux avec des officines de consultants est terminée.

Alors en 2024 envahissons la démocratie locale pour préserver le Banyuls que nous aimons et construire celui de demain à son image : populaire, généreuse et accueillante !

Marie-Françoise Sanchez
pour le Groupe
"Banyuls Avenir Citoyen"



ON SORT !

FÉVRIER

Tous les vendredis

L'histoire de 16h46
Médiathèque

Dimanche 4

Repas des aînés
Gymnase municipal
Concert par L'heure Musicale des amis d'Alain Marinaro

Mercredi 7

Conférence Les Mercredis de la Connaissance par Les Amis du Laboratoire Arago

Vendredi 9

Conférence par Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

Dimanche 11

Ouillade et sardanes par El Foment de la sardana

Mercredi 14

Lectures, musiques et repas par Les Veillées d'Antan

Dimanche 18

Théâtre par la FNCTA

Mardi 28

Méditation et bols tibétains par Tyka Toucan

Mercredi 28

Ciné du mois par Cinémaginaire

MARS

Tous les vendredis

L'histoire de 16h46
Médiathèque

Samedi 2

Simultanée d'échecs par Echiquiers de la Côte Rocheuse

Dimanche 3

Concert par L'heure Musicale des amis d'Alain Marinaro

Vendredi 8

Conférence par Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

Mercredi 13

Conférence Les Mercredis de la Connaissance par Les Amis du Laboratoire Arago

Dimanche 17

Théâtre par la FNCTA

Lundi 19

Cérémonie commémorative
Journée nationale du souvenir
Guerre Algérie, Maroc, Tunisie

Mercredi 20

Ciné du mois par Cinémaginaire

Vendredi 23

Assemblée Générale du Foment

Du 23 mars au 7 avril

Salon de l'Aquarelle

Dimanche 24

Bal Country par les Marena's
Dancers 66

Mardi 26

Méditation et bols tibétains par Tyka Toucan

Vendredi 29

Don du sang
Lectures par Les Veillées d'Antan

Samedi 30

Conférence par Walter Benjamin
Sans Frontières

AVRIL

Tous les vendredis

L'histoire de 16h46
Médiathèque

Lundi 1^{er}

Vide-greniers

Mercredi 3

Conférence Les Mercredis de la Connaissance par Les Amis du Laboratoire Arago

Dimanche 7

Concert par L'heure Musicale des amis d'Alain Marinaro

Vendredi 12

Conférence par Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

Dimanche 21

Sant Jordi par le Foment
Théâtre par la FNCTA

Mercredi 24

Ciné du mois par Cinémaginaire

Vendredi 26

Lectures par Les Veillées d'Antan

Dimanche 28

Aplec de sardanes par El Foment



**LES VISITES
GUIDÉES**
avec Patricia,
Guide de Pays

Banyuls fête Pâques

Dimanche 31 mars - Plage centrale
Goigs dels ous, omelette pascale,
chasse aux galets, animation
musicale, échiquiers géants



Retrouvez l'ensemble des
manifestations dans l'agenda

WWW.BANYULS-SUR-MER.COM



Inscrivez-vous à notre
newsletter pour ne manquer
aucune actualité !

**Monsieur le Maire, Jean-Michel SOLÉ,
et l'ensemble de son Conseil Municipal
vous souhaitent une belle et
heureuse année 2024.**



**CÉRÉMONIE DES VOEUX À LA POPULATION
VENDREDI 26 JANVIER
À PARTIR DE 17H30 SALLE BARTISSOL**